

Image not found or type unknown



Changement d'horaire paiement des paniers

Par **paqui**, le **13/02/2009** à **19:10**

Bonjour

je suis artisan dans le batiment

j'ai 3 ouvriers, nous faisons 8h 12h - 13h30 17h30 toute la semaine et 16h30 le vendredi

je ne paie pas de paniers car nous travaillons dans un perimètre restreint et ils habitent tous à moins de 5 km

mes ouvriers me demandent de changer les horaires pour convenance personnelle, c'est à dire s'arrêter juste une demi heure le midi pour finir plus tôt le soir. Si j'accepte dois je payer des paniers parcequ'ils ne rentrent plus chez eux le midi et est ce légal au niveau horaire (je veux dire en cas d'accident sur le chantier ou trajet

merci